

MÉMOIRE DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES

POUR UNE RÉELLE

égalité

ENTRE LES MONTRÉALAISES
ET LES MONTRÉALAIS

PRÉSENTÉ À LA

Commission permanente du conseil municipal
sur le développement culturel
et la qualité du milieu de vie

SUR LE PROJET DE POLITIQUE

Pour une participation égalitaire
des femmes et des hommes à la vie de Montréal
Politique et mesures de mise en oeuvre

Octobre 2007



Conseil des
Montréalaises

Montréal 

COORDINATION, RECHERCHE ET RÉDACTION

Guylaine Poirier

COMITÉ DE TRAVAIL

Nicole Boily

Danielle Casara

Olga Eizner-Favreau

Emmanuelle Hébert

Rosa Pires

Maïr Verthuy

RÉVISION LINGUISTIQUE

Louise-Andrée Lauzière

SECRETARIAT

Carole Deschênes

CONCEPTION GRAPHIQUE

Rouleau•Paquin design communication

Conseil des Montréalaises, 2007

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-7647-0703-6

Document adopté par
le Conseil des Montréalaises
lors de l'assemblée tenue
le 13 septembre 2007.

CONSEIL DES MONTRÉALAISES

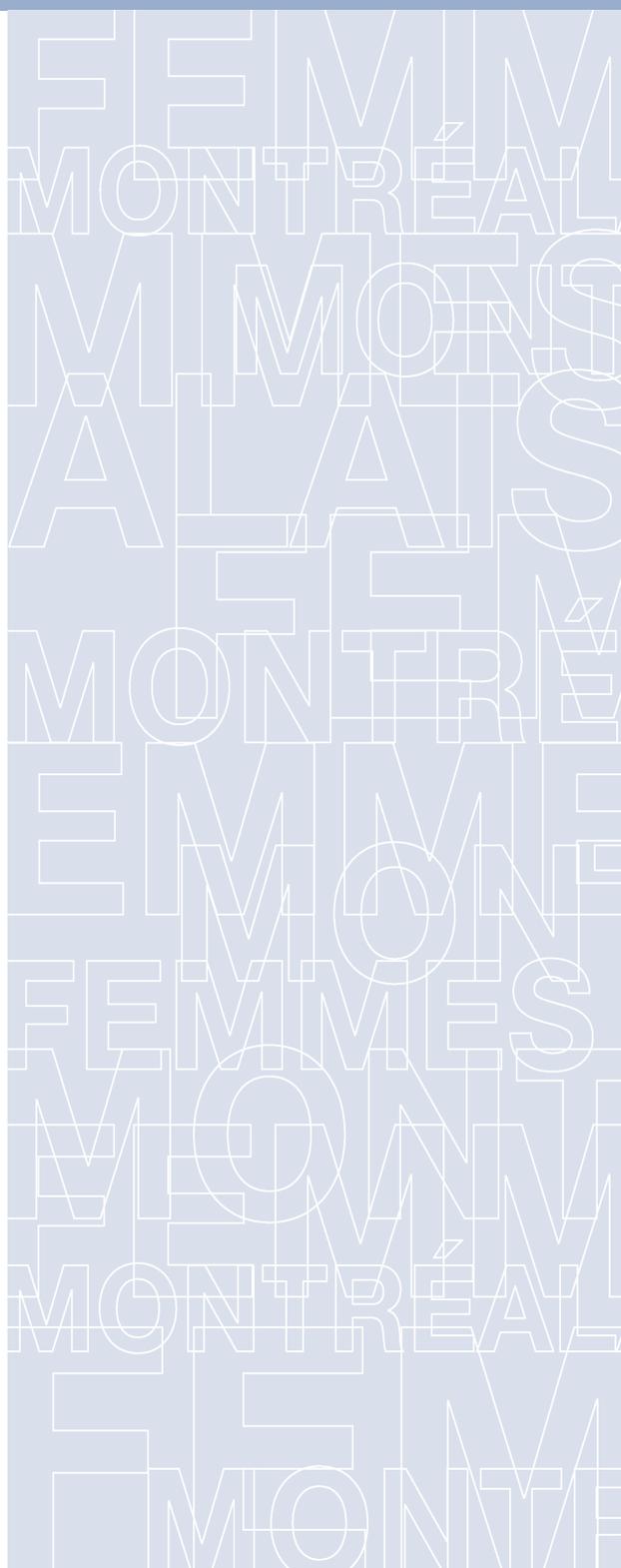
1550, rue Metcalfe, 14^e étage, bureau 1424
Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : 514 872-9074

Télécopieur : 514 868-5810

conseildesmontrealaises@ville.montreal.qc.ca

www.ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises



Présentation

DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES

À la suite du Sommet de Montréal en 2002, le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté une résolution créant le Conseil des Montréalaises lors de sa séance du 26 avril 2004 et a nommé les 15 premières membres le 27 septembre suivant.

Le Conseil des Montréalaises agit en tant qu'organisme consultatif auprès de l'Administration municipale en ce qui a trait à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine. Parmi ses principales fonctions, il doit :

- conseiller et donner des avis au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement, à la demande de ces derniers, sur tout dossier pouvant avoir un impact sur les conditions de vie des Montréalaises;
- fournir, de sa propre initiative ou à la demande du conseil municipal de Montréal, du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement, des avis sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine, et soumettre ses recommandations;
- contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique cadre d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Montréal;
- solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et suggestions de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine;
- effectuer ou faire effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil des Montréalaises a débuté ses premiers travaux au mois d'octobre 2004 et les membres qui le composent proviennent de différents secteurs d'activité de la vie montréalaise de façon à refléter la diversité culturelle et sociale de la ville de Montréal. Avec la création du Conseil des Montréalaises, la Ville de Montréal a marqué une étape importante dans ses actions à l'égard de sa population féminine et de la collectivité tout entière. Cela vient répondre à l'objectif de favoriser le développement d'une plus grande place pour les citoyennes dans une perspective de participation active à la vie publique montréalaise en tant que citoyennes, travailleuses ou élues.

Le Conseil des Montréalaises, à l'instar d'autres conseils existants, constitue un précieux outil démocratique et offre un espace d'expression distinct et dégagé des limitations et des contingences administratives. Il est à l'affût des idées, des courants de pensée, attentif aux tendances et à l'expression des citoyennes et des citoyens. Ses principaux axes d'intervention touchent à la présence des femmes en politique municipale et dans les diverses instances de la Ville, à la lutte à la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie de la population, aux conditions de travail des femmes à l'emploi de la Ville de Montréal et à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans divers domaines de juridiction municipale.

TABLE DES matières

| | |
|--|-----------|
| <u>INTRODUCTION</u> | <u>5</u> |
| <u>ANALYSE DU PROJET DE POLITIQUE ET RECOMMANDATIONS</u> | <u>8</u> |
| <u>A Devenir un leader en matière de gouvernance</u> | <u>8</u> |
| <u>B La Ville employeur</u> | <u>16</u> |
| <u>C Les services aux citoyennes</u> | <u>22</u> |
| <u>D Les femmes, moteur de développement économique</u> | <u>30</u> |
| <u>E Les femmes, présentes sur la scène internationale</u> | <u>34</u> |
| <u>F Mesures générales d'encadrement</u> | <u>36</u> |
| <u>CONCLUSION</u> | <u>40</u> |
| <u>APPENDICE A</u> | |
| <u>Liste des membres du Conseil des Montréalaises</u> | <u>42</u> |
| <u>APPENDICE B</u> | |
| <u>Sommaire des recommandations</u> | <u>43</u> |
| <u>BIBLIOGRAPHIE</u> | <u>52</u> |

Introduction

D'entrée de jeu, nous saluons l'engagement de la Ville de Montréal dans l'élaboration de ce projet de politique d'égalité entre les femmes et les hommes. Les groupes de femmes montréalais avaient soumis cette proposition aux délégué-e-s du Sommet de Montréal en 2002 afin que la Ville de Montréal reconnaisse l'importance d'améliorer les conditions de vie des Montréalaises et leur participation aux affaires de la cité. La réalisation de cette résolution adoptée alors témoigne de la volonté de l'Administration municipale de poursuivre ses efforts pour que l'égalité de droit des femmes devienne concrètement, et de manière transversale, une égalité de fait, tant dans les services centraux que dans les arrondissements.

Le Conseil des Montréalaises tient à souligner que ce projet de politique s'inscrit dans une continuité d'actions réalisées par des groupes de femmes et par l'Administration pour améliorer les conditions de vie des Montréalaises. Pendant plus de 15 ans, la Ville de Montréal, par l'entremise du programme Femmes et ville, a travaillé sur différentes problématiques liées à la condition féminine et s'est illustrée aux plans national et international, principalement par sa contribution à la sécurité urbaine des femmes.

La concrétisation de cet engagement s'inscrit dans l'esprit de la *Déclaration mondiale de IULA sur les femmes dans le gouvernement local* (1998) à laquelle la Ville de Montréal a adhéré en 2002. Tel que l'affirme l'article 10, « *Le gouvernement local est dans une situation privilégiée pour contribuer à la lutte globale pour l'égalité entre les sexes. En tant que niveau de gouvernance le plus proche des citoyens, prestataire de services et employeur, il peut avoir un impact fort sur la condition des femmes et la situation de l'égalité entre les sexes dans le monde* »¹. Les *Déclarations de Montréal* adoptées par le conseil municipal lors des journées internationales des femmes, les 8 mars 2005 et 2006, et la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* viennent réaffirmer l'engagement de la Ville de Montréal à mettre l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de ses actions.

Nombre d'organisations internationales et nationales regroupant des villes sont de plus en plus préoccupées par l'enjeu de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des gouvernements locaux. Une bonne gouvernance et une réelle démocratie ne pourront être possibles tant que subsisteront ces inégalités et injustices que vivent les femmes dans le monde. L'adoption de politiques d'égalité et de bonnes pratiques en cette matière constituent des moyens privilégiés par plusieurs villes pour atteindre cet objectif d'égalité.

Une politique d'égalité entre les femmes et les hommes est un élément essentiel de la gouvernance locale pour faire avancer la justice, combattre les iniquités et agir consciemment pour atteindre l'égalité. Il s'agit d'une reconnaissance explicite des injustices systémiques que vivent les femmes et du choix d'actions pour les contrer. « *Le fait d'être du sexe féminin accroît en effet les discriminations dont différentes catégories de population sont victimes en raison de la situation sociale, de l'âge, de l'existence d'un handicap, de l'appartenance à une minorité nationale, de l'origine nationale, de l'orientation sexuelle...* »²

1 Union internationale des villes et pouvoirs locaux, *Déclaration mondiale de IULA sur les femmes dans le gouvernement local*, Harare, 1998, p. 2.

2 Conseil des Communes et Régions d'Europe, *La ville pour l'égalité*, Bruxelles, 2005, p. 12.

Introduction (suite)

Les axes d'intervention du projet de politique ciblent cinq domaines qui rejoignent bien les enjeux prioritaires identifiés par les Montréalaises : présence des élues et participation des femmes, les femmes à l'emploi de la Ville de Montréal, les services offerts à la population, le développement économique et le développement international. Cependant, la lutte à la pauvreté des femmes n'apparaît pas clairement comme objectif prioritaire dans le projet de politique. Or, le revenu moyen des femmes est inférieur à celui des hommes et « (...) sur l'île de Montréal, plus de 100 000 ménages locataires (109 020 en 2001) dont le principal soutien est une femme se voient dans l'obligation de consacrer plus de 30 % de leur revenu au logement (...) »³. Pour le Conseil des Montréalaises, une politique d'égalité entre les femmes et les hommes doit tenir compte de cette réalité et proposer des mesures claires pour enrayer cette pauvreté.

Des conditions sont nécessaires pour qu'une politique et les mesures préconisées atteignent les objectifs visés. Selon les recherches menées par Françoise Gaspard, des « (...) conditions nous semblent devoir être réunies pour construire une ville égalitaire. L'égle participation des femmes et des hommes dans la décision est un élément essentiel d'une meilleure gouvernance au niveau de la ville comme de l'État. L'enquête a démontré que celle-ci n'est possible qu'à la condition que des outils soient utilisés et que des mécanismes, assortis de moyens humains et financiers, existent pour en assurer le pilotage et le suivi. À ces objectifs s'en ajoute un autre, plus complexe à conceptualiser et à mettre en œuvre : l'intégration de la dimension du genre dans toutes les politiques locales. »⁴.

La politique d'égalité de la Ville de Montréal doit s'inscrire de manière transversale dans l'Administration, tant dans les services centraux que dans les arrondissements, portée par la haute direction, les fonctionnaires, une responsable politique et l'ensemble des personnes élues et se vivre en concertation avec les organismes du milieu et la société civile. Le Conseil des Montréalaises s'attend à ce que la Ville de Montréal y indique clairement que l'ensemble des arrondissements et des services centraux y sont liés, comme cela est mentionné dans la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*. Leur adhésion et leur engagement envers cette politique représentent une condition incontournable pour la réussite de sa mise en oeuvre.

La politique d'égalité devra être accompagnée d'un plan d'action triennal structuré, comportant des échéanciers précis et articulé entre les différents acteurs. Le plan d'action devra bénéficier de ressources humaines et financières adéquates pour en assurer la réalisation. À cet effet, il est clair pour les membres que les propositions faites dans le mémoire entraîneront des coûts et il leur semble irréaliste de croire que la mise en œuvre d'une telle politique soit à coût nul.

3 Conseil des Montréalaises, *Les femmes et le logement à Montréal : portrait de la situation*, Montréal, 2006, p. 5.

4 Conseil des Communes et Régions d'Europe, *op. cit.*, p. 12.



Un élément central et transversal de la politique est l'analyse différenciée selon le genre pour reconnaître et rendre visibles les réalités différentes que vivent les femmes et les filles et les hommes et les garçons. « *L'intégration d'une perspective du genre nécessite un engagement systémique institutionnel et stratégique à l'échelle supérieure, ainsi que des ressources et des outils pour analyser, mettre en œuvre et surveiller les résultats et l'impact produits* »⁵. Cet outil de gestion permettra aussi de tenir compte des réalités des femmes doublement ou triplement discriminées : femmes vivant avec un handicap, femmes de minorités visibles, femmes autochtones, femmes immigrantes, etc.

Bien que le Conseil des Montréalaises appuie le projet de politique d'égalité dans son ensemble ainsi que les mesures proposées, il souhaite intervenir pour partager sa vision et son analyse de chacun des axes. Les membres remarquent que nombre de propositions auraient avantage à présenter des objectifs plus concrets et mesurables ainsi que des indicateurs de résultats à atteindre. La politique devra avoir des répercussions réelles sur les conditions de vie et de travail des Montréalaises.

Le mémoire présente donc les réflexions des membres sur les problématiques abordées dans le projet de politique et met en relief des propositions pour bonifier des mesures jugées trop timides. Il apporte également de nouvelles propositions donnant davantage de poids à cette politique qui orientera les actions futures de la Ville de Montréal. Les recommandations du Conseil des Montréalaises sont inspirées de ses travaux antérieurs, des besoins exprimés par des citoyennes et des groupes de femmes ainsi que des analyses réalisées en collaboration avec des groupes partenaires.



5 Sonja Greckol, *L'intégration d'une perspective du genre au sein des gouvernements locaux, Les femmes et les milieux urbains*, Toronto, 2005, p. 4.





Devenir un leader en matière de gouvernance

Objectif :

Atteindre la parité des femmes et des hommes au sein des instances de gouvernance au terme d'une période de dix ans et éliminer toute forme de discrimination.

La question de la gouvernance et de la représentativité des institutions politiques est de plus en plus présente dans notre société. Élections après élections, différents acteurs de la société et de nombreux citoyens et citoyennes se questionnent sur la trop faible présence des femmes dans les instances de pouvoir, non seulement en nombre, mais aussi quant à la place et aux postes qu'elles occupent. L'enjeu de la participation des femmes dans les affaires de la cité pose également la question de la démocratie participative.

Bien que des progrès aient été réalisés, la présence des femmes en politique municipale est loin de refléter la composition de la société québécoise. Lors des dernières élections municipales, 13,1 % de femmes ont été élues comme mairesses et l'on compte 26,6 % de femmes conseillères à l'échelle du Québec ⁶. Qu'en est-il de la scène municipale montréalaise? Si les pourcentages sont plus élevés pour la Ville de Montréal qu'ailleurs en province, avec 35,2 % de femmes élues en novembre 2005 ⁷, la parité n'est toujours pas atteinte. Les arrondissements comptent sept mairesses sur 19 tandis que

la féminisation du comité exécutif est de 27,3 % (trois femmes sur 11). On constate donc qu'au-delà des chiffres, les postes de pouvoir ne sont toujours pas partagés également entre les sexes. Pourtant, l'histoire montréalaise démontre bien l'impact réel de l'implication citoyenne des femmes en politique depuis la lutte contre les établissements vendant de la boisson à la fin des années 1800 ⁸ à la plus récente féminisation du corps policier. Bien que les Montréalaises aient pris parole sur nombre de dossiers municipaux, elles n'ont obtenu le suffrage universel au palier municipal qu'en 1970. En 1974, trois femmes étaient élues pour la première fois sous la bannière du RCM.

Le Conseil des Montréalaises partage les objectifs de parité et de lutte contre la discrimination poursuivis par l'axe de gouvernance. Cependant, le Conseil émet de sérieuses réserves quant à l'échéancier établi et l'absence d'obligations. Les expériences et études internationales ont démontré la nécessité d'avoir un échéancier précis et des cibles mesurables pour l'obtention de la parité dans la gouvernance ⁹.

⁶ Ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec, *Profil des élus aux élections municipales 2005. Analyses préliminaires à l'échelle du Québec*, Québec, 2005, p. 1.

⁷ Conseil des Montréalaises, *Résultats des élections municipales montréalaises 2005*, Montréal, 2005, p. 1.

⁸ Micheline Dumont, *Féminisme et pouvoir municipal*, allocution présentée à l'École d'automne Femmes et démocratie municipale, édition estrienne, 2006.

⁹ Drude Dahlerup, « Quotas are Changing the History of Women », in International IDEA, *The Implementation of Quotas : African Experiences*. Quota Report Series No 3, Stockholm, International IDEA, 2004, p. 16-20.

Pippa Norris, *Electoral Engineering*, Cambridge University Press, Cambridge, 2004.



La gouvernance traverse plusieurs dimensions dont le Conseil a voulu tenir compte dans ses recommandations. Le premier thème touche les mécanismes et les outils de gouvernance qui assurent une gestion des institutions basée sur des notions d'égalité. À cet égard, l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) est une piste d'action intéressante qui a fait l'objet d'applications concrètes – notamment au gouvernement du Québec, qui en a fait une priorité dans sa dernière politique d'égalité. L'ADS permet d'identifier les besoins des femmes et des hommes et des moyens à mettre en place pour en tenir compte. Cependant, cet outil de gouvernance pose un défi de taille aux organisations puisque son utilisation suppose un changement fondamental dans la culture du milieu, tant au niveau des mentalités que de l'organisation du travail. Pour être durable et avoir un impact réel, l'ADS doit être intégrée de façon systématique. Un plan d'action global doit être développé pour s'assurer de l'adhésion des différents paliers de l'Administration. De plus, pour que l'utilisation de l'ADS devienne un réflexe dans le quotidien du travail, son implantation doit comporter un plan de formation auprès des fonctionnaires, des projets concrets à réaliser et des ressources humaines pouvant faire des suivis et des accompagnements, etc.

Par ailleurs, la sous-représentation des femmes en politique est évoquée. Cette question ne peut être résolue par une seule mesure car ses causes sont intrinsèquement liées au système politique

lui-même¹⁰. Il s'agit d'une problématique complexe qui nécessite une stratégie globale jouant à la fois sur le système politique et l'organisation des partis eux-mêmes, ainsi que sur le terrain, comme par exemple des plans d'action, un programme de soutien aux personnes élues, la mise sur pied de comités femmes dans les arrondissements, etc. Il faut aussi noter que la loi électorale municipale étant régie par le gouvernement du Québec, les actions de la Ville quant à la mise en place de mesures incitatives sont pour le moins limitées. Toutefois, les partis municipaux montréalais et la Ville de Montréal peuvent certainement faire preuve de créativité et de volonté politique pour favoriser une meilleure représentation des femmes, et ce, dès le choix des candidatures en vue des prochaines élections en 2009 (par exemple, former des comités de mises en candidatures paritaires femmes-hommes, faciliter l'accès au financement, augmenter le nombre de femmes nommées à des postes stratégiques, etc.).

De toute évidence, l'augmentation du nombre d'élues et la participation des femmes dans les diverses instances (notamment les nominations) sont des incontournables. Cela étant, considérant les nombreuses études¹¹ et la réalité démographique de Montréal, le Conseil regrette l'absence de référence à la double discrimination vécue par les femmes issues de la diversité ethnoculturelle qui souhaitent s'investir en politique.

10 Collectif Féminisme et démocratie, *La réforme, maintenant, mais pas n'importe comment!*, mémoire sur l'avant-projet de loi sur la Loi électorale, Montréal, 2006.

11 Voir les travaux de Jerome Black et Carolle Simard sur la participation civique aux instances municipales.





Parallèlement, le Conseil déplore l'absence de mesures concernant tout un pan pourtant essentiel de la gouvernance, c'est-à-dire la participation citoyenne aux affaires de la cité. D'ailleurs, la problématique de la démocratie participative est un enjeu international qui préoccupe les administrations et gouvernements municipaux et se reflète par l'organisation de nombreux événements. Pensons au *Forum urbain mondial – Habitat* qui s'est tenu à Vancouver en juin 2006 où la question de la participation politique et citoyenne des femmes occupait une place de choix. La Ville de Montréal y était bien représentée et toute la documentation concernant les actions de la Ville en matière de condition féminine a suscité un vif intérêt. Le forum international *Dynamic Cities Need Women : Actions et politiques pour l'égalité des genres* qui se déroulera à Bruxelles en décembre 2007 témoigne également de la pertinence et de l'importance d'intégrer la participation citoyenne comme priorité de gouvernance. Les objectifs principaux poursuivis par cet événement sont la « *promotion d'une gestion attentive aux genres et l'analyse des meilleures méthodes pour soutenir les femmes dans leurs actions citoyennes et décisionnelles* ». Le Conseil est préoccupé par la participation des Montréalaises à la gouvernance de la Ville, particulièrement celle des femmes isolées et discriminées à cause de leur statut social, leur origine ou leur condition physique. Si la vivacité d'une démocratie se mesure par la participation de

ses membres et si effectivement plus de la moitié de la population mondiale vivra dans les villes¹², de nombreuses actions doivent étre prises afin de faciliter la prise de parole des citoyennes dans le processus décisionnel. Comblant cette lacune, le Conseil des Montréalaises a ajouté ce thème dans ses recommandations.

Au niveau provincial, le gouvernement du Québec posait récemment des gestes significatifs à cet égard. Notons l'énoncé de politique *Moderniser la gouvernance dans les sociétés d'État* paru en avril 2006 et l'obligation d'atteinte de la parité sur les conseils d'administration ainsi que l'actuel conseil des ministres paritaire. Le Conseil des Montréalaises espère que ces actions sauront inspirer la Ville de Montréal à poser les gestes audacieux nécessaires pour réaliser sa propre politique d'égalité.

Pour élaborer ses recommandations, le Conseil s'est inspiré des expériences de différents arrondissements, mais aussi d'expériences internationales. En effet, de nombreuses pratiques existent déjà à travers la Ville et une meilleure connaissance de celles-ci ainsi qu'un meilleur partage des expertises acquises permettrait à toutes et tous de vivre dans une ville plus égalitaire. Nous pensons notamment aux expériences liées au budget participatif, à l'ouverture allongée des heures de bureaux d'Accès Montréal, à la préoccupation de tenir compte des besoins des jeunes filles dans les sports et loisirs, etc.

12 Prévission de l'UNFPA, United Nations Population Fund, in *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal, politique et mesures de mise en œuvre, Projet*, Ville de Montréal, mars 2007, p. 8.



MESURES DU PROJET DE POLITIQUE

NOUVELLES MESURES OU MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES

Mécanismes et outils de gouvernance

A 1

Nommer une élue responsable de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la condition féminine dans chaque arrondissement.

A 2

Adopter, dans chaque arrondissement, un plan d'action sur trois ans pour l'implantation de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes et y affecter une travailleuse responsable d'en assurer l'application. Cette personne travaillera de concert avec l'élue responsable dans l'arrondissement de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la condition féminine.

A 3

Faciliter la mise sur pied de comités consultatifs sur l'égalité entre les femmes et les hommes et la condition féminine dans les arrondissements. Ces comités seront constitués d'une majorité de citoyennes, de l'élue responsable du dossier et de fonctionnaires selon des modalités déterminées par l'arrondissement. Le mandat serait entre autres de développer des plans d'action liés à la politique d'égalité entre les femmes et les hommes, d'en assurer le suivi, de susciter et soutenir la participation citoyenne des femmes.

A 4

Utiliser de façon systématique d'ici cinq ans, et dans l'ensemble des services, l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) comme outil de cueillette et d'analyse pour connaître la situation réelle des femmes et des hommes et leurs besoins respectifs. Cette analyse selon les sexes, déjà adoptée par le gouvernement du Québec, permettra de guider l'action.

Étendre à l'ensemble des services et sensibiliser les directions d'arrondissement à l'approche différenciée selon les sexes (ADS) comme outil de cueillette et d'analyse pour connaître la situation réelle des femmes et des hommes et leurs besoins respectifs. Cette analyse par genre, déjà adoptée par le gouvernement du Québec, permettra de guider l'action. Une ressource du SDCQMVD y sera affectée.



MESURES DU PROJET DE POLITIQUE

NOUVELLES MESURES OU MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES

Mécanismes et outils de gouvernance (suite)

A 5

Instaurer progressivement l'ADS dans l'élaboration et le suivi du budget de la Ville de Montréal et étendre cette pratique dans les arrondissements.

A 6

Affecter une travailleuse à l'échelle de la Ville qui travaillera exclusivement à la coordination de l'ADS (sensibilisation, application, accompagnement, etc.). Elle pourrait être rattachée à la direction générale ou au Service du capital humain.

A 7

Mettre sur pied un programme continu de formation et de sensibilisation sur l'ADS avec des ressources humaines et financières adéquates.

Femmes élues

Renforcer le programme de soutien et de formation des élus et élues favorisant le développement des compétences en administration municipale.

A 8

Mettre sur pied un programme obligatoire de soutien et de formation aux personnes élues. Ce programme devrait couvrir de façon extensive des sujets tels que les fonctions et rôles des personnes élues et de l'Administration, le fonctionnement interne des institutions, les procédures et instances municipales, les ressources et références disponibles, etc. Ce programme doit être complété par un service d'accompagnement et de soutien qui tienne compte des besoins spécifiques des femmes.

Nommer un nombre égal de femmes et d'hommes dans toutes les nominations faites par le comité exécutif, le conseil municipal et les conseils d'arrondissement à diverses instances politiques dans toute la mesure du possible.

A 9

Nommer obligatoirement d'ici cinq ans un nombre égal de femmes et d'hommes dans toutes les nominations de personnes élues faites par le comité exécutif, le conseil municipal et les conseils d'arrondissement à diverses instances politiques (commissions, conseil d'agglomération, Communauté métropolitaine de Montréal, etc.).



MESURES DU PROJET DE POLITIQUE

NOUVELLES MESURES OU MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES

Femmes élues (suite)

A 10

Rendre le comité exécutif du conseil municipal paritaire.

A 11

À partir de groupes de discussion, analyser les besoins des personnes élues ayant de jeunes enfants, les difficultés rencontrées et les mesures de conciliation famille-travail à mettre de l'avant pour les soutenir dans leur travail.

Participation des femmes aux diverses instances

Atteindre progressivement la parité dans les nominations faites par la Ville au conseil d'administration d'organismes externes ayant une influence marquée sur le développement de Montréal.

A 12

Atteindre obligatoirement la parité d'ici cinq ans dans les nominations faites par la Ville aux conseils d'administration de tous les organismes où elle détient un ou plusieurs sièges. Ces nominations devraient tenir compte de la diversité des femmes (âge, origine, etc.).

Sensibiliser les organismes et leur conseil d'administration à la nécessité d'atteindre la parité entre les femmes et les hommes au sein des conseils.

Pallier le manque de femmes dans les postes de haute direction : direction générale adjointe ou principale et direction d'arrondissement.

A 13

Atteindre obligatoirement la parité d'ici cinq ans dans les postes de haute direction de l'administration municipale montréalaise : direction générale, adjointe ou principale et direction d'arrondissement.



MESURES DU PROJET DE POLITIQUE

NOUVELLES MESURES OU MODIFICATIONS
PROPOSÉES PAR LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES

Participation citoyenne à la gouvernance

A 14

Nommer un comité consultatif d'urbanisme (CCU) composé d'au moins 50 % de femmes dans les arrondissements.

A 15

Soutenir financièrement les organismes à but non lucratif (OBNL) qui offrent des programmes de formation citoyenne s'adressant aux femmes et visant à développer les connaissances et la participation des femmes aux affaires de la cité au niveau des services centraux et des arrondissements.

A 16

Revoir les modalités régissant les lieux de participation citoyenne, comme les séances de consultation publique des commissions permanentes ou les rencontres des conseils d'arrondissement, afin de favoriser la participation de la population.

Différents moyens peuvent être mis en œuvre pour s'assurer d'une participation accrue des citoyennes et citoyens, notamment en allongeant le délai entre la publication des avis publics et la tenue des consultations, en modifiant les heures d'audience, en variant les lieux d'audience, en changeant l'organisation physique des lieux, en offrant un service de halte-garderie, en créant une unité mobile de consultation pour rejoindre les personnes ayant des problèmes de mobilité, etc.





La Ville employeur

Objectif :

Régler l'équité salariale, appliquer le Programme d'accès à l'égalité en emploi, en partenariat avec les syndicats et associations professionnelles, mais également innover, particulièrement pour favoriser la progression des femmes cadres.

Le rôle de la Ville de Montréal est majeur dans l'avancement des conditions de vie des Montréalaises. Parce qu'elle emploie des milliers de femmes, l'Administration a le devoir, et le pouvoir également, d'améliorer la situation. S'il est vrai que des pas significatifs ont été réalisés au cours des dernières années, de nombreuses situations demeurent problématiques. Or, pour le Conseil des Montréalaises, Montréal peut et doit tendre à devenir un employeur exemplaire et un modèle de la fonction publique. Elle doit lancer un message clair et sans équivoque sur sa volonté d'offrir les mêmes conditions de travail et les mêmes chances d'avancement aux femmes qu'aux hommes.

Parmi les changements à apporter, plusieurs concernent la culture organisationnelle et les mentalités à transformer alors que d'autres sont réalisables par l'adoption de nouveaux modes de fonctionnement. Les mesures adoptées devront viser les deux plans pour modifier et améliorer véritablement la réalité.

Le Conseil des Montréalaises appuie fortement l'ensemble des mesures présentées dans le projet de politique et désire attirer l'attention sur certains

aspects qui devraient être intégrés dans une politique d'égalité entre les femmes et les hommes.

Tout d'abord, la Ville de Montréal doit considérer les principes mis de l'avant par la politique d'égalité entre les femmes et les hommes dans ses réflexions concernant la planification de la main-d'œuvre à moyen et long termes. De nombreux départs à la retraite sont prévus d'ici quelques années et la Ville sait déjà que des pénuries sont anticipées dans les emplois où les femmes sont peu représentées : cadres de premier niveau demandant une formation en génie, ingénieurs, évaluateurs, techniciens en architecture, inspecteurs en bâtiment, etc. La Ville de Montréal pourrait développer des partenariats novateurs avec des institutions d'enseignement pour inciter les jeunes filles à se diriger dans ces domaines qui offriront plusieurs possibilités d'emploi. Actuellement, les efforts pour augmenter le nombre de femmes embauchées dans les métiers non traditionnels doivent obligatoirement être accompagnés par des mesures formelles de soutien pour s'assurer qu'elles désireront demeurer en poste.



En matière d'embauche, un effort significatif doit être fait pour atteindre les objectifs fixés par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse dans le cadre du Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) pour des groupes ciblés par ce dernier, soit les femmes, les personnes des communautés ethniques et des minorités visibles, les autochtones et les personnes ayant un handicap. Le Conseil des Montréalaises invite fortement les services centraux et les arrondissements à tout mettre en œuvre pour dépasser ces objectifs. Une révision en profondeur des processus de dotation est en cours et des moyens simples peuvent être mis en place pour éliminer la discrimination systémique. Par exemple, la création de comités de sélection paritaires femmes-hommes est une façon simple de s'assurer d'avoir le point de vue des femmes. Ce moyen devrait aussi être utilisé dans le cas de postes ouverts à l'interne pour favoriser l'ascension professionnelle des femmes et des personnes des communautés ethnoculturelles.

Une autre situation préoccupante quant à la dotation est le fait que les arrondissements et les services peuvent afficher des offres d'emploi ouvertes à l'interne seulement et non accessibles à l'ensemble des employé-e-s de la Ville. L'ancienneté d'une personne à l'emploi de la Ville de Montréal devrait être prise en compte peu importe le lieu de travail. Cette mesure favoriserait davantage la mobilité du personnel et permettrait aux femmes et aux hommes d'obtenir des emplois plus près de leur

domicile. Cela s'inscrirait dans des mesures facilitant la conciliation famille-travail.

Le Conseil des Montréalaises est extrêmement préoccupé par la précarité que vivent de nombreuses femmes à l'emploi de la Ville de Montréal. Les deux tiers d'entre elles occupent un poste temporaire, et ce, souvent depuis de nombreuses années. Il semble donc que l'octroi de postes permanents permettrait de régulariser le statut de plusieurs employées. De plus, plusieurs de ces postes temporaires offrent des horaires à temps partiel alors que la majorité des femmes souhaite travailler à temps plein. C'est le cas dans de nombreuses bibliothèques.

Le lieu de travail doit également offrir des conditions de travail sécuritaires, être exempt de discrimination et ne pas tolérer le harcèlement, qu'il soit psychologique ou sexuel. Bien qu'il existe une politique de respect de la personne à la Ville de Montréal, celle-ci demeure méconnue et des situations de harcèlement perdurent toujours. La Ville de Montréal, en collaboration avec les syndicats, doit faire en sorte que le règlement de ces situations ne repose pas uniquement sur les capacités des individus de dénoncer les problèmes rencontrés. La prévention, la promotion et la formation sont des moyens proactifs qui favorisent les changements de culture organisationnelle.



La Ville de Montréal doit également s'assurer que chaque milieu de travail soit sécuritaire et prendre les mesures nécessaires dans le cas contraire. Certains incidents impliquant des jeunes filles travaillant dans des pataugeoires isolées, par exemple, démontrent bien que les conditions de travail et de sécurité peuvent varier si l'on est une femme ou un homme.

Le Conseil des Montréalaises est fort étonné de constater qu'aucune mesure favorisant la conciliation famille-travail n'est proposée dans le projet de politique. Or, lorsque l'on sait que les femmes sont encore les principales responsables des soins donnés aux proches (enfants, aînés) et des tâches domestiques, il semble essentiel de tenir compte de cette réalité pour atteindre une réelle égalité entre les femmes et les hommes. Plusieurs entreprises canadiennes et québécoises font preuve de créativité et d'imagination pour améliorer la difficile conciliation entre le travail et les besoins familiaux. À l'heure de l'élaboration d'une politique familiale qui vise à offrir davantage de services aux familles montréalaises, la Ville de Montréal doit s'engager résolument dans des actions qui toucheront directement ses employés, femmes et hommes.

Outre les congés parentaux lors de la naissance, différents moyens peuvent être mis de l'avant pour réduire le niveau de stress des parents. Un des moyens le plus fréquemment mentionné est l'accès à des horaires flexibles pour toutes et tous, et non à la discrétion du gestionnaire. L'on pourrait aussi permettre l'accumulation d'une banque de vacances ou autres congés non utilisés pour prendre soin des proches lorsque la situation le requiert (maladie, congé scolaire, etc.). D'autres options peuvent aussi être étudiées afin de faciliter la conciliation des exigences familiales et du travail : partage du temps de travail, accès au travail à temps partiel lorsque souhaité, droit de refuser de faire du temps supplémentaire, etc.

Finalement, le Conseil des Montréalaises souhaite que la Ville de Montréal élabore un modèle de contrat de services professionnels qui assurerait un plancher salarial suffisant aux personnes collaborant avec elle. Différentes expériences de *living wage* existent au Canada anglais et aux États-Unis. L'Administration pourrait s'en inspirer. De plus, elle devrait fixer des objectifs permettant d'atteindre la parité entre les femmes et les hommes bénéficiant de l'octroi de ces contrats.



| MESURES DU PROJET DE POLITIQUE | NOUVELLES MESURES OU MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES |
|--------------------------------|--|
| | <p>B 1 Développer des partenariats novateurs avec des institutions d'enseignement pour inciter les jeunes filles à se diriger dans les domaines où des pénuries d'employé-e-s sont prévues et qui offriront plusieurs possibilités d'emploi d'ici quelques années.</p> <p>B 2 Renforcer le programme de soutien pour les employées occupant des emplois non traditionnels.</p> <p>B 3 Fixer des objectifs d'embauche pour les groupes ciblés par le PAÉE qui vont au-delà des pourcentages identifiés par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse.</p> <p>B 4 Après analyse du système d'emploi, adopter des mesures concrètes pour s'assurer que le processus de dotation n'entraîne pas de discrimination systémique envers les groupes ciblés par le PAÉE. Par exemple, des comités de sélection paritaires femmes-hommes sont un moyen simple d'avoir le point de vue des femmes.</p> <p>B 5 Permettre à l'ensemble des employé-e-s de la Ville de Montréal de postuler sur une offre d'emploi correspondant à leurs compétences même si le poste offert n'est pas dans leur arrondissement ou leur service actuel.</p> |



| MESURES DU PROJET DE POLITIQUE | NOUVELLES MESURES OU MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES |
|--------------------------------|---|
| | <p>B 6</p> <p>Rendre permanents davantage de postes actuellement temporaires, tant dans les services centraux que dans les arrondissements, afin d'assurer une plus grande stabilité d'emploi pour les femmes, qui sont les principales détentrices de postes temporaires.</p> <p>Favoriser la création de postes à temps plein.</p> |
| | <p>B 7</p> <p>Sensibiliser les employé-e-s au fait que la Ville de Montréal a une tolérance zéro envers le harcèlement, qu'il soit psychologique ou sexuel. Faire davantage la promotion d'outils existants comme la politique du respect de la personne.</p> |
| | <p>B 8</p> <p>S'assurer que les lieux d'emploi soient sécuritaires pour toutes et tous. Appliquer les recommandations de la CSST pour corriger les situations problématiques.</p> |
| | <p>B 9</p> <p>Mettre en place des mesures permettant aux parents de mieux concilier les exigences familiales et le travail. Par exemple : accès à des horaires flexibles, création d'une banque de congés non utilisés pour prendre soin des proches, partage du temps de travail, accès au temps partiel lorsque souhaité, programme de préretraite, etc.</p> |
| | <p>B 10</p> <p>Élaborer un modèle de contrat de services professionnels assurant un plancher salarial suffisant aux personnes contractuelles. Fixer des objectifs d'embauche de femmes pour atteindre une parité dans l'octroi des contrats.</p> |





Les services aux citoyennes

Objectif :

Améliorer l'offre de services globale de la Ville pour mieux répondre aux besoins des femmes.

La Ville de Montréal offre une multitude de services à la population, dont la responsabilité est dévolue aux services centraux ou aux arrondissements. Les services centraux s'occupent, entre autres, du développement social, du développement culturel et de la diversité ethnoculturelle, des grands espaces verts comme le parc du Mont-Royal, du transport, de la gestion des eaux, du développement économique, de l'habitation, des services policiers et de la sécurité incendie. « *Les 19 arrondissements de la Ville de Montréal fournissent des services directs à la population dans divers domaines, notamment l'hygiène du milieu, l'entretien et la réfection de la voirie municipale, la distribution en eau potable, les activités sportives et culturelles, les parcs locaux, le développement social et l'aménagement urbain.* »¹³ Certaines de ces compétences sont développées tant dans les arrondissements que dans les services centraux.

Le Conseil des Montréalaises constate que la nouvelle structure municipale en vigueur depuis 2002 a complexifié l'offre de services à la population. L'harmonisation des politiques et programmes entre les services centraux et les arrondissements est souhaitable pour assurer une cohésion des actions des différents acteurs. Pour ce faire, il semble important de développer une vision globale et systémique des services de la Ville de Montréal dans son ensemble.

Les services municipaux ont des conséquences directes sur les conditions de vie et de travail de la population montréalaise et colorent les réalités quotidiennes. Plusieurs programmes mis en place contribuent clairement à la lutte à la pauvreté vécue par la population. Que l'on pense par exemple au logement social, aux loisirs, au transport en commun ou à la culture, la Ville de Montréal a des moyens à sa disposition pour faire une différence dans la vie des Montréalaises et des Montréalais. Il est donc primordial que ces services tiennent compte des réalités diverses vécues par les femmes, les hommes et les enfants. Afin d'identifier les besoins particuliers des différents publics cibles, l'utilisation de l'analyse différenciée selon les sexes prend ici tout son sens. Le Conseil réitère l'importance des processus directs de consultation pour prendre le pouls des femmes et des hommes qui utilisent ou utiliseront les services.

D'ailleurs, des citoyennes sont déjà passées à l'action pour interpeller leur arrondissement sur ce qu'elles désirent. Rappelons la démarche de réflexion collective vécue par plusieurs centres de femmes pour déterminer ce qu'il faut mettre en place pour que les arrondissements soient des lieux où il fait bon vivre pour toutes et tous. Ces déclarations citoyennes mettent déjà de l'avant un ensemble de mesures ciblées qui touchent de nombreux services municipaux : logement, transport, développement économique et social, environnement, etc.

¹³ Ville de Montréal, *Budget de la Ville de Montréal 2007*, Montréal, 2006, p. 93.



Accessibilité

Les membres du Conseil ont décidé de présenter des recommandations qui touchent les principales problématiques au cœur des préoccupations des Montréalaises. Une dimension transversale qui fait l'objet de recommandations de la part du Conseil est la question de l'accessibilité : accessibilité universelle, information suffisante et diversifiée, accessibilité financière ou géographique. Les services offerts doivent tenir compte de l'accessibilité sous toutes ses formes. L'on peut questionner le fait que certains services ne soient accessibles que par Internet par exemple. Cela restreint de façon significative l'accessibilité pour les personnes qui n'ont pas accès à un ordinateur personnel ou encore pour les personnes analphabètes.

Logement

*« Le logement est reconnu comme un besoin essentiel. Toutefois, les faits démontrent qu'il est plus difficile pour les Montréalaises que pour les Montréalais de trouver un logement convenable et de le conserver. Il en va de même lorsqu'il s'agit d'accéder à la propriété. La principale explication est de nature économique : le revenu moyen des femmes est, encore aujourd'hui, inférieur à celui des hommes. Ainsi, la proportion de ménages dont le revenu se situe en deçà du seuil de pauvreté est plus élevée lorsque le principal soutien est une femme. »*¹⁴ Pour les membres du Conseil des Montréalaises, la question de l'accessibilité à un

logement de qualité, sécuritaire, suffisamment grand et à un coût abordable est une piste d'action majeure dans une stratégie de lutte à la pauvreté. Le Conseil a d'ailleurs produit une étude sur la réalité des femmes et du logement à la fin de l'année 2006. Il a alors déposé un avis auprès du conseil municipal appréciant les divers programmes de la Ville de Montréal dans le domaine du logement et comportant plusieurs recommandations. Il souhaite reprendre certaines recommandations dans ce mémoire-ci.

Loisirs

L'offre de sports et loisirs est une dimension importante des services dispensés dans les arrondissements. L'accès aux loisirs influence la qualité de vie. Or, le Conseil des Montréalaises recommande que la Ville de Montréal tienne compte des besoins particuliers des femmes et des jeunes filles afin de déterminer les loisirs et sports offerts. Pour cela, les arrondissements doivent faire une étude de besoins en prenant contact avec les participantes utilisant déjà les services, mais aussi auprès de la population féminine qui ne s'inscrit pas aux activités afin d'en vérifier les raisons.

14 Conseil des Montréalaises, *Les femmes et le logement à Montréal : portrait de la situation*, Montréal, 2006, p. VII.



Lutte au racisme

Comme les municipalités jouent un rôle concret dans la vie des citoyennes et des citoyens, nous croyons important que la Ville de Montréal élabore une stratégie et prenne des mesures efficaces pour éliminer le racisme et la discrimination sous toutes ses formes. Le 31 octobre 2006, la Ville de Montréal a annoncé son adhésion à la Coalition des municipalités canadiennes contre le racisme et la discrimination et sa participation à la Coalition internationale des villes contre le racisme et la discrimination de l'UNESCO. Or, ces réalités encore présentes dans notre société ont un impact direct sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Les femmes des communautés ethnoculturelles, notamment celles des minorités visibles, ainsi que les autochtones vivent une double discrimination du fait de leur genre et de leur origine. Cette réalité doit être prise en compte dans les actions envisagées par la Ville de Montréal pour lutter contre le racisme et la discrimination.

Sécurité urbaine

Vivre dans une ville en s'y sentant en sécurité est un élément majeur pour les femmes. D'ailleurs, le programme Femmes et ville a contribué à développer de nombreux outils et projets qui ont eu des répercussions sur la scène internationale. Cependant, encore trop de femmes ont peur de sortir le soir car elles ne se sentent pas assez en sécurité. Pour que Montréal demeure une ville-phare en cette matière, il faudrait remettre l'emphase sur l'importance d'utiliser les principes d'aménagement sécuritaire tant dans les services centraux concernés que dans les arrondissements.

Transport

« La mobilité est un facteur déterminant dans le processus d'intégration sociale et économique de l'individu dans la ville. Elle ne constitue pas seulement un enjeu technique, mais est une véritable assise liée à la liberté et à l'égalité permettant d'accéder à l'emploi, d'assurer la vie quotidienne, de rompre l'isolement, de favoriser l'épanouissement personnel des femmes comme des hommes. Il s'agit là d'un enjeu important auquel les groupes de femmes de Montréal sont particulièrement sensibles. En effet, le thème du transport urbain est nettement ressorti lors d'une consultation réalisée par le Conseil en 2005. Plusieurs centres de femmes ont également inclus le transport urbain dans l'élaboration de leur déclaration citoyenne. »¹⁵

Sans reprendre l'ensemble des recommandations du mémoire, le Conseil des Montréalaises attire l'attention sur certaines d'entre elles qui influencent directement les conditions de vie et de travail des femmes.

Violence

La violence que peuvent vivre les jeunes filles et les femmes est inacceptable quelle que soit la forme qu'elle prend : violence conjugale, viol, agression sexuelle, pédophilie, etc. Il s'agit d'un dossier complexe, mais le Conseil des Montréalaises soumet à la Ville de Montréal deux recommandations qui lui permettent d'intervenir tout en respectant son champ de compétence. En favorisant des actions de prévention auprès des jeunes filles et jeunes garçons et en consolidant le financement d'organismes existants, l'Administration aurait un impact important.

¹⁵ Conseil des Montréalaises, *Vaincre les obstacles à la mobilité des femmes*, mémoire sur le plan de transport de Montréal, Montréal, 2007, p. 1.



MESURES DU PROJET DE POLITIQUE

NOUVELLES MESURES OU MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES

Accessibilité des services

© 1

Développer dans les arrondissements des stratégies de consultation de la population diversifiées, originales et accessibles pour évaluer les besoins et l'offre de services. Un recensement des bonnes pratiques pourrait être fait et diffusé dans tous les arrondissements.

© 2

S'assurer que l'information diffusée par les arrondissements et les services centraux auprès de la population soit réellement accessible à toutes et tous en utilisant des moyens diversifiés, conviviaux et d'accès facile : médias locaux; Internet; affichage dans les groupes communautaires, les CSSS, les écoles; dépliants; etc.

© 3

Étendre les heures d'ouverture des bureaux Accès Montréal au moins deux soirs par semaine.

© 4

Offrir une tarification pour les familles afin de rendre plus accessibles les différents services offerts par la Ville de Montréal et ses partenaires : camps de jour, sports et loisirs, muséums, etc.

Logement

Poursuivre le développement de formules diversifiées de logements : communautaires, sociaux, coopératifs et abordables, formules diverses d'accès à la propriété et stimuler la production de grands logements dans la mesure où le financement de nos grands partenaires continue.

© 5

Indiquer, dans la politique, les objectifs quantitatifs visés par la Ville de Montréal selon le type de logements à développer pour les cinq prochaines années afin de pouvoir mesurer l'atteinte des résultats.



MESURES DU PROJET DE POLITIQUE

NOUVELLES MESURES OU MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES

Logement (suite)

Ⓒ 6

Augmenter le financement octroyé pour le développement communautaire dans les HLM afin de permettre la consolidation des projets existants et la création de nouveaux projets répondant à des besoins spécifiques.

Ⓒ 7

Soutenir de nouveau, à la Ville de Montréal et en concertation avec les groupes concernés, des projets favorisant l'information des personnes nouvellement immigrantes sur leurs droits en matière de logement.

Ⓒ 8

Mettre sur pied une campagne de sensibilisation contre la discrimination adressée spécifiquement aux propriétaires. Cette campagne pourrait comporter un dépliant envoyé aux propriétaires de logements avec le compte de taxes municipales, comportant des exemples de discrimination comme celle faite aux femmes monoparentales et aux femmes des groupes *racisés*.

Loisirs

Ⓒ 9

D'ici 2010, faire une étude sur les besoins des jeunes filles et des femmes en matière de sports et loisirs dans chaque arrondissement et service concernés (ex. : service responsable des grands parcs) en utilisant l'analyse différenciée selon les sexes. Mettre en place des actions spécifiques pour répondre aux besoins identifiés. Trouver des moyens novateurs pour encourager la participation des filles.



| MESURES DU PROJET DE POLITIQUE | NOUVELLES MESURES OU MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES |
|--|---|
| Lutte au racisme | |
| | © 10 Utiliser l'analyse différenciée selon les sexes lors de l'élaboration du plan d'action de lutte contre le racisme et la discrimination et dans l'établissement de mesures afin de tenir compte des réalités vécues par les femmes issues de l'immigration et des communautés ethnoculturelles. |
| Sécurité urbaine | |
| <p>Poursuivre l'application des normes d'aménagement sécuritaire aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de tous les projets d'aménagement du domaine public, en conformité avec le <i>Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire</i>.</p> | © 11 Appliquer de façon systématique les normes d'aménagement sécuritaire aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de tous les projets d'aménagement du domaine public, en conformité avec le <i>Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire</i> . Inclure les principes dans les appels d'offres. |
| <p>Poursuivre l'application du <i>Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire</i> dans les projets de revitalisation urbaine intégrée.</p> | © 12 Intégrer de façon systématique les principes du <i>Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire</i> dans les projets de revitalisation urbaine intégrée. |
| | © 13 Promouvoir et rendre accessible auprès des arrondissements l'expertise développée par les employé-e-s des services centraux sur le plan de l'éclairage et de ses effets sur la sécurité urbaine (ex. : Plan lumière dans le Vieux-Montréal). |
| | © 14 Que la Ville de Montréal soutienne financièrement les projets de réaménagement de l'éclairage urbain dans les arrondissements qui appliqueront les principes d'aménagement sécuritaire (ex. : Plan lumière). |



MESURES DU PROJET DE POLITIQUE

NOUVELLES MESURES OU MODIFICATIONS
PROPOSÉES PAR LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES

Transport

© 15

Organiser une nouvelle campagne de promotion du programme *Entre deux arrêts* auprès des gens à l'emploi de la STM et de la population.

Élargir le programme *Entre deux arrêts* aux personnes âgées, et ce, à toute heure.

© 16

Organiser des marches exploratoires aux abords et à l'intérieur des stations de métro et de train de banlieue ainsi qu'aux abords des points d'embarquement majeurs du réseau de transport en commun avec des usagères et des employées de la STM en vue d'identifier les mesures à mettre en œuvre pour augmenter le sentiment de sécurité des gens dans ces lieux. Et assurer, par la suite, le suivi des correctifs à apporter.

© 17

Lors du remplacement des équipements à la STM, veiller à ce que les nouveaux équipements offrent une douceur de roulement et de freinage, de façon à améliorer la sécurité des usagères et des usagers, particulièrement les personnes âgées ou avec enfant en poussette. Veiller à ce que les nouveaux équipements facilitent l'accès aux personnes avec enfant en poussette. Augmenter le nombre de places réservées aux personnes à mobilité réduite dans les wagons de métro et les autobus.



MESURES DU PROJET DE POLITIQUE

NOUVELLES MESURES OU MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES

Transport (suite)

© 18

Considérant qu'une grande proportion de femmes vit sous le seuil de faible revenu et qu'elles sont les principales utilisatrices des transports en commun :

- ne pas augmenter les tarifs pour les usagères et usagers du transport en commun (même si ce n'est que le reflet du coût de la vie);
- imaginer des alternatives créatives qui n'entraîneront pas un transfert du coût du développement du transport en commun sur la tarification aux usagères et usagers.

Violence

© 19

Développer des liens de partenariat et appuyer financièrement les groupes communautaires qui travaillent à prévenir la prostitution juvénile et la traite des femmes et des enfants.

© 20

Développer et offrir une formation aux policiers et policières et employé-e-s de la STM afin de prévenir le recrutement aux fins de prostitution des jeunes filles et jeunes garçons dans les stations de métro.



Les femmes, moteur de développement économique

Objectif :

Appuyer le développement des entrepreneures montréalaises, la participation des femmes au développement des connaissances et des stratégies économiques de Montréal, ainsi que la présence accrue des femmes au sein des organismes à caractère économique.

Lors du colloque *Une Ville à la mesure des femmes*, les membres de l'atelier sur le développement économique ont insisté sur la nécessité de positionner en termes de solidarité, de durabilité et d'inclusion. Le Conseil des Montréalaises appuie ces valeurs à mettre de l'avant. Il promeut une vision de l'économie considérant que la mise en place de mesures de lutte contre la pauvreté entraîne un réel développement économique et social puisque les personnes qui sortent du cercle de la pauvreté peuvent davantage contribuer de diverses manières à la vie de la communauté. La politique d'égalité devrait faire une place plus grande aux secteurs économiques qui pensent et développent l'économie autrement. Mentionnons l'économie sociale où les femmes sont très présentes, tant comme travailleuses que comme utilisatrices des services offerts. La Ville doit travailler à faire reconnaître la contribution du secteur communautaire, coopératif et à but non lucratif au développement économique et social de Montréal. Ces projets collectifs créent de l'emploi et contribuent à la socialisation, à la solidarité et à consolider une cohésion sociale. De plus, par le maintien de budgets alloués aux centres locaux de développement et

dédiés spécifiquement pour soutenir l'économie sociale, la Ville de Montréal a un pouvoir concret d'agir. Elle pourrait également exiger que les centres locaux de développement réalisent des portraits par genre des entrepreneur-e-s qui font partie de leurs réseaux puisque ces données sont disponibles.

Le Conseil des Montréalaises est conscient que la Ville de Montréal tient à miser sur les forces vives de l'économie, dont l'entrepreneuriat, pour consolider son développement économique. Il est important de rappeler que la motivation de créer sa propre entreprise est plus souvent reliée à la nécessité chez les femmes que chez les hommes au Canada ¹⁶. 57 815 entrepreneures étaient établies à Montréal (région métropolitaine de recensement) en 2001, ce qui représentait 7 % de la population active. Sur ce nombre, 16 655 femmes étaient des employeuses alors que 41 160 femmes étaient seules au sein de leur entreprise ¹⁷. Il serait intéressant d'obtenir des données sur le revenu de ces femmes pour savoir si l'entrepreneuriat leur permet d'atteindre un niveau de vie suffisant pour répondre à leurs besoins.

¹⁶ Louise St-Cyr, *L'entrepreneuriat féminin à Montréal*, Chaire de développement et de relève de la PME, HEC Montréal, avril 2007, fiche 5.

¹⁷ *Ibid.*, fiches 10 et 11.



À l'instar de la Ville d'Atlanta, la Ville de Montréal peut soutenir l'entrepreneuriat au féminin en se fixant un objectif d'octroi de contrats à des entrepreneures et ainsi contribuer à la consolidation de leur entreprise.

Le Conseil des Montréalaises est d'accord avec l'ensemble des mesures proposées dans le volet économique et en soumet de nouvelles. Par exemple, le travail de promotion des sciences, de la nouvelle économie et de l'entrepreneuriat auprès des jeunes filles s'inscrit positivement dans une vision éducative qui portera fruit avec les années. La question de l'accès au financement pour les femmes est un enjeu important et doit être suffisamment documentée pour mettre en place des mesures ciblées qui répondront positivement aux besoins exprimés par les femmes. En ce qui a trait aux nominations de femmes à des conseils d'administration par la Ville de Montréal ou par des organismes partenaires, le Conseil des Montréalaises considère qu'il est possible d'atteindre la parité en prenant les moyens nécessaires et en faisant preuve de créativité. Les mesures doivent donc être renforcées pour que l'objectif de la parité soit réellement atteint. Les notions de présence et de pourcentage significatifs sont imprécises et ne permettent pas une évaluation rigoureuse de l'atteinte de l'objectif.

Un autre aspect de l'apport économique des Montréalaises au développement de la ville est lié au travail bénévole, au travail domestique et aux soins prodigués aux proches. La Ville de Montréal n'a pas tous les leviers nécessaires pour mesurer concrètement ces éléments qui ont pourtant une valeur inestimable et sont souvent occultés dans les mesures du PIB. Il serait intéressant d'en tenir compte dans le choix de nouveaux indicateurs de richesse pour évaluer la stratégie de développement économique de Montréal.

Finalement, l'entrepreneuriat au féminin ne peut être considéré comme la panacée pour enrayer la pauvreté que vivent de trop nombreuses femmes à Montréal. Les membres du Conseil déplorent l'absence de préoccupations et de mesures dans le projet de politique sur les secteurs économiques en difficulté comme le secteur du textile, qui emploie majoritairement des femmes, dont de nombreuses femmes immigrantes. Les faibles salaires et les fermetures d'usine dans ce type d'entreprises entraînent des situations de pauvreté pour ces femmes. Or, afin d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes, l'on doit s'attaquer à la problématique de la pauvreté. Comment la Ville de Montréal peut-elle être proactive dans ces situations et soutenir ces femmes?



| MESURES DU PROJET DE POLITIQUE | NOUVELLES MESURES OU MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES |
|---|---|
| <p>Nommer un pourcentage significatif de femmes pour représenter la Ville aux conseils d'administration des diverses institutions et organismes à caractère économique au sein desquels la Ville est appelée à pourvoir des postes.</p> | <p>D 1 Atteindre la parité entre les femmes et les hommes d'ici cinq ans dans les nominations pour représenter la Ville aux conseils d'administration des divers organismes et institutions à caractère économique au sein desquels la Ville est appelée à pourvoir des postes.</p> |
| <p>Assurer une présence significative de femmes dans les conseils d'administration des organismes de développement économique soutenus par la Ville, notamment au sein des conseils d'administration des CLD et CDEC ainsi que du Conseil d'orientation économique de Montréal.</p> | <p>D 2 Assurer et faire la promotion de la parité entre les femmes et les hommes dans les nominations aux conseils d'administration des organismes de développement économique soutenus par la Ville, notamment au sein des conseils d'administration des centres locaux de développement (CLD) et des corporations de développement économique communautaire (CDEC) ainsi que du Conseil d'orientation économique de Montréal.</p> |
| | <p>D 3 Afin de mieux cibler les actions à poser pour soutenir les femmes entrepreneures, la Ville de Montréal devrait s'associer avec des chercheuses pour mieux documenter la réalité vécue par les entrepreneures montréalaises. Un aspect majeur de cette recherche serait axé sur l'identification des obstacles que ces femmes rencontrent dans les différentes étapes de croissance de leur entreprise, notamment l'accès à l'aide financière.</p> <p>D 4 De concert avec ses organismes partenaires, la Ville de Montréal doit voir à la mise en œuvre d'une stratégie spécifique pour mettre en valeur et soutenir l'entrepreneuriat au féminin (promotion, démarrage, financement, soutien, accompagnement, réseautage, etc.) qui prendra en compte la diversité des réalités vécues par les femmes (économie marchande, économie sociale, nouvelle économie).</p> |



| MESURES DU PROJET DE POLITIQUE | NOUVELLES MESURES OU MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES |
|--------------------------------|---|
| | <p>D 5 S'assurer que la Ville de Montréal fasse des représentations pour que la région de Montréal ait accès au fonds du gouvernement du Québec dédié à l'entrepreneuriat au féminin par la création d'un organisme régional de soutien à l'entrepreneuriat féminin (ORSEF).</p> <p>D 6 Soutenir financièrement les organismes à but non lucratif qui offrent un soutien aux femmes entrepreneures dans les différentes phases de développement de leur entreprise.</p> <p>D 7 S'assurer qu'une part significative de l'enveloppe budgétaire <i>contrats de ville</i> soit octroyée à des projets présentés par des OBNL qui travaillent à l'amélioration des conditions de vie des femmes, tant à la ville-centre que dans les arrondissements.</p> <p>D 8 S'assurer que les CLD réalisent un portrait par genre des entrepreneur-e-s en lien avec leurs réseaux afin d'implanter progressivement l'analyse différenciée selon les sexes.</p> <p>D 9 S'assurer que la Ville de Montréal maintienne les budgets alloués aux CLD pour le développement local et qu'elle signifie clairement la part qu'elle désire voir attribuée à des projets d'économie sociale et au soutien des entrepreneures.</p> <p>D 10 Faire connaître la contribution sociale et économique d'entreprises sociales dirigées par des femmes.</p> |



E Les femmes, présentes sur la scène internationale

Objectif :

Que les personnes élues et les fonctionnaires témoignent dans toutes les activités de représentation internationale de la Ville de l'importance de l'égalité des femmes et des hommes, telle que reflétée dans la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*.

La Ville de Montréal a déjà indiqué sa volonté d'agir sur plusieurs aspects qui touchent l'égalité entre les femmes et les hommes par son adhésion à différentes déclarations et coalitions internationales. Le Conseil des Montréalaises appuie la volonté de l'Administration de promouvoir les bonnes pratiques en matière d'égalité entre les sexes sur la scène internationale. Lors des activités de représentation nationales et internationales, les discours et analyses

présentés par la Ville de Montréal doivent refléter la réalité de ce qui se fait sur le terrain concrètement.

Une des meilleures façons de témoigner est d'offrir un exemple concret de sa volonté de changer les choses. Pour le Conseil des Montréalaises, la Ville de Montréal doit s'assurer de la parité de ses délégations. Par le fait même, elle doit aussi tenir compte du facteur de l'origine pour faire une place aux femmes des communautés ethnoculturelles.

MESURES DU PROJET DE POLITIQUE

Instaurer une pratique municipale de représentation égale de femmes et d'hommes, dans la mesure du possible, aux forums, institutions et instances décisionnelles nationales et internationales auxquelles la Ville participe et inscrire cette participation au bilan annuel.

Poursuivre une politique active de *réseautage* avec des ONG montréalaises, visant des gestes concrets comme le *Congé solidaire* qui permet aux employés de la Ville d'effectuer des stages en coopération internationale.

NOUVELLES MESURES OU MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES

E 1

Nommer des délégations paritaires pour représenter la Ville au plan international, tant pour les personnes élues que pour les fonctionnaires. Par ailleurs, nommer des personnes de la société civile au sein de ces délégations.

E 2

Poursuivre une politique active de *réseautage* avec des organisations non gouvernementales (ONG) montréalaises visant des gestes concrets comme le *Congé solidaire*, qui permet aux employé-e-s de la Ville d'effectuer des stages en coopération internationale. **À chaque année, s'assurer qu'au moins un des projets du *Congé solidaire* soit un projet dirigé par des femmes et qui touche la condition féminine ou l'égalité entre les femmes et les hommes.**





Mesures générales d'encadrement

À la suite de l'engagement pris par l'Administration lors du Sommet de Montréal en 2002, la Ville de Montréal a franchi les étapes menant vers l'adoption et la mise en œuvre d'une politique d'égalité entre les femmes et les hommes au niveau municipal. La concrétisation de cette politique d'égalité représente une étape cruciale pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des Montréalaises, mais aussi des Montréalais. L'implantation d'une telle politique implique aussi des répercussions majeures au niveau de la gouvernance de l'administration municipale. Or, différentes études ont démontré que des facteurs importants déterminent le succès de l'implantation d'une telle politique. Nous pouvons en identifier les principaux :

- une volonté politique claire et affirmée de mener à bien les mesures visant à atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes;
- la participation de tous les acteurs concernés;
- la mobilisation de la haute direction et de personnel nommé pour effectuer la coordination de la mise en œuvre;
- une élue au sein du comité exécutif responsable de la mise en œuvre;
- un réseau de personnes élues responsables de l'élaboration et de l'application des plans d'action locaux;
- un plan d'action triennal pour les services centraux et les arrondissements comportant des moyens réalisables et des échéanciers précis;
- l'obtention de données ventilées selon le sexe et l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes;
- l'injection de fonds suffisants pour réaliser les objectifs identifiés;
- l'évaluation systématique des objectifs visés à partir d'indicateurs de résultats;
- un mécanisme clair de reddition de comptes lié à l'imputabilité de la haute direction et du personnel concerné par la mise en œuvre;
- une structure de communication entre le gouvernement local et la société civile afin d'assurer une réelle circulation de l'information et une concertation véritable.

Le Conseil des Montréalaises espère que l'Administration indiquera clairement aux acteurs concernés par la politique d'égalité ses attentes quant à l'application de mesures d'encadrement permettant de concrétiser les actions ciblées et d'en suivre l'évolution. Il recommande également que l'avis donné par le Conseil des Montréalaises soit en phase avec le bilan triennal de la Ville. Il produirait donc un avis tous les trois ans, après la parution du bilan municipal.



| MESURES DU PROJET DE POLITIQUE | NOUVELLES MESURES OU MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES |
|--|--|
| | <p>F1</p> <p>Lier les services centraux et les arrondissements à la politique d'égalité entre les femmes et les hommes en obtenant leur adhésion et engagement à réaliser un plan d'action triennal et récurrent.</p> |
| Conférer à une unité administrative la responsabilité de soutenir l'ensemble des unités d'affaires de la Ville en vue d'atteindre l'égalité. | <p>F2</p> <p>Conférer à une unité administrative suffisamment dotée en ressources humaines et financières, la responsabilité de soutenir l'ensemble des unités d'affaires de la Ville en vue d'atteindre l'égalité.</p> |
| | <p>F3</p> <p>Un an après l'adoption de la Politique d'égalité par le conseil municipal, la Ville devra adopter un plan d'action triennal incluant les mesures prévues par les services centraux et les sociétés paramunicipales pour l'implantation de la Politique d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce travail devra être réalisé en étroite collaboration avec le personnel de l'unité administrative responsable de la mise en œuvre de la politique.</p> <p>F4</p> <p>Organiser un forum à tous les trois ans sur l'égalité entre les femmes et les hommes et la condition féminine qui regrouperait des personnes élues, des représentants et représentantes de tous les arrondissements et de la société civile. L'objectif de ces forums est de faire un bilan de la politique d'égalité, d'échanger sur les divers apprentissages et pratiques, de créer un dialogue entre les différents intervenants et intervenantes, d'identifier les nouveaux enjeux, défis et pistes d'action, etc.</p> |



| MESURES DU PROJET DE POLITIQUE | NOUVELLES MESURES OU MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES |
|--|--|
| | <p>F 5</p> <p>Faire un recensement des pratiques mises en œuvre dans l'ensemble des arrondissements visant à favoriser la participation citoyenne, particulièrement celle des femmes. Cette étude devrait être mise à jour en vue de la préparation du forum ayant lieu à tous les trois ans et diffusée à l'ensemble des personnes élues, des administrateurs et administratrices des arrondissements et à la population montréalaise.</p> |
| <p>Le <i>Conseil des Montréalaises</i> est appelé à faire un suivi de l'application de la politique et à publier un avis annuel sur l'avancement des travaux. Cet avis du Conseil sur le bilan sera déposé au conseil municipal.</p> | <p>F 6</p> <p>Le Conseil des Montréalaises est appelé à faire un suivi de l'application de la politique et à publier un avis triennal sur l'avancement des travaux. Cet avis du Conseil sur le bilan sera déposé au conseil municipal et un mécanisme de suivi de l'avis sera élaboré.</p> |



Conclusion

Le Conseil des Montréalaises est heureux de contribuer à la réflexion collective en déposant son mémoire sur le projet de politique de la Ville de Montréal *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal*. Cette démarche de consultation est une étape importante de participation de la population et des groupes de la société civile et leur permet de signifier aux personnes élues leur analyse et leurs recommandations. Il espère que ces contributions seront étudiées attentivement et qu'elles permettront aux membres de la Commission d'analyser le projet de politique sous un éclairage nouveau.

Au plan de la gouvernance, des efforts significatifs doivent être faits dans l'ensemble des services et arrondissements pour atteindre la parité entre les femmes et les hommes. Cette parité devra se traduire de manière visible par une augmentation de la place des femmes dans les différentes instances et dans les postes, qu'elles soient élues, cadres ou nommées à des conseils d'administration. Sur le plan administratif, l'obtention de données par genre et l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes sont des moyens d'action concrets qui faciliteront l'atteinte des objectifs vers l'égalité.

Comme employeur, la Ville de Montréal a de réels pouvoirs pour influencer et transformer le milieu de travail des femmes. Outre le règlement du dossier de l'équité salariale et l'application d'un programme permanent d'accès à l'égalité, plusieurs actions peuvent être entreprises pour que les femmes travaillent dans un lieu exempt de discrimination. De la planification de la main-d'œuvre à la retraite, en passant par l'embauche et le statut d'emploi, la Ville de Montréal doit revoir ses façons de faire et apporter les correctifs nécessaires. Il faut aussi souligner l'importance de développer des mesures de conciliation famille-travail qui pourront bénéficier tant aux femmes qu'aux hommes.

L'axe suivant traite de l'ample dossier des services aux citoyennes sous toutes leurs formes. La Ville de Montréal doit faire en sorte que ses services soient réellement accessibles au plus grand nombre, en tenant compte de besoins spécifiques qui peuvent émerger. Elle doit être à l'écoute de sa population, majoritairement composée de femmes, et faire en sorte que ces services servent de levier dans la lutte contre la pauvreté, qui a encore un visage trop souvent féminin. Le logement, le transport et la sécurité sont des exemples illustrant bien comment la Ville de Montréal peut faire une différence dans les conditions de vie des Montréalaises.

Sur le plan du développement économique, les réalités que vivent les femmes sont encore méconnues. La Ville de Montréal peut reconnaître davantage leur apport et les soutenir pour amoindrir les obstacles qu'elles rencontrent. Encore une fois, des mesures concrètes peuvent être appliquées pour transformer le portrait actuel.

Finalement, pour favoriser la présence des femmes sur la scène internationale, le Conseil des Montréalaises appuie les mesures proposées et encourage la Ville à aller plus loin dans les programmes déjà existants.

L'adhésion de l'ensemble des services centraux et des arrondissements à la politique et l'élaboration de plans d'action formels sont des conditions de succès pour la future politique d'égalité entre les femmes et les hommes. Cette politique pourra alors devenir un instrument de gouvernance novateur pour guider la Ville de Montréal dans le développement d'une vision porteuse d'avenir et de transformations sociales et économiques qui amélioreront les conditions de vie et de travail des Montréalaises, citoyennes, travailleuses et élues.

L'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes représente un défi d'envergure, mais incontournable pour toute société éprise de démocratie. Comme le disait si bien le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, monsieur Terry Davis, « *L'égalité entre les femmes et les hommes fait partie intégrante des droits de la personne humaine. Elle est également une condition préalable de la démocratie et de la justice sociale. En protégeant et en défendant les droits de la personne humaine, le Conseil de l'Europe tente d'identifier et de surmonter les obstacles à la liberté et à la dignité des femmes pour éliminer la discrimination fondée sur le genre, promouvoir une participation équilibrée des femmes et des hommes à la vie politique et publique et encourager l'intégration d'une perspective de genre dans tous ses programmes et toutes ses politiques.* »¹⁸.

Le Conseil des Montréalaises est convaincu que la Ville de Montréal doit relever ce défi ambitieux. Les améliorations qui en résulteront pour les Montréalaises profiteront à l'ensemble de la population et favoriseront le développement inclusif et harmonieux de notre ville.

¹⁸ Conseil de l'Europe, *Droits de la personne humaine et défis économiques en Europe – L'égalité entre les femmes et les hommes : actes de la 6^e Conférence ministérielle européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes tenue à Stockholm en juin 2006*, Strasbourg, 2007, p. 29.

Appendice A

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES

PRÉSIDENTE

Nicole Boily

VICE-PRÉSIDENTES

Silvia Martinez

Charlotte Thibault

CONSEILLÈRES

Claire Brassard

Danielle Casara

Véronique De Sève

Ginette Drouin-Busque

Olga Eizner-Favreau

Darine El-Masri

Emmanuelle Hébert

Marie-Iris Légaré

Myrlande Pierre

Rosa Pires

Maïr Verthuy

Hamsa Yokenderan



A Devenir un leader en matière de gouvernance

Mécanismes et outils de gouvernance

A 1

Nommer une élue responsable de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la condition féminine dans chaque arrondissement.

A 2

Adopter, dans chaque arrondissement, un plan d'action sur trois ans pour l'implantation de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes et y affecter une travailleuse responsable d'en assurer l'application. Cette personne travaillera de concert avec l'élue responsable dans l'arrondissement de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la condition féminine.

A 3

Faciliter la mise sur pied de comités consultatifs sur l'égalité entre les femmes et les hommes et la condition féminine dans les arrondissements. Ces comités seront constitués d'une majorité de citoyennes, de l'élue responsable du dossier et de fonctionnaires selon des modalités déterminées par l'arrondissement. Le mandat serait entre autres de développer des plans d'action liés à la politique d'égalité entre les femmes et les hommes, d'en assurer le suivi, de susciter et soutenir la participation citoyenne des femmes.

A 4

Utiliser de façon systématique d'ici cinq ans, et dans l'ensemble des services, l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) comme outil de cueillette et d'analyse pour connaître la situation réelle des femmes et des hommes et leurs besoins respectifs. Cette analyse selon les sexes, déjà adoptée par le gouvernement du Québec, permettra de guider l'action.

A 5

Instaurer progressivement l'ADS dans l'élaboration et le suivi du budget de la Ville de Montréal et étendre cette pratique dans les arrondissements.

A 6

Affecter une travailleuse à l'échelle de la Ville qui travaillera exclusivement à la coordination de l'ADS (sensibilisation, application, accompagnement, etc.). Elle pourrait être rattachée à la direction générale ou au Service du capital humain.

A 7

Mettre sur pied un programme continu de formation et de sensibilisation sur l'ADS avec des ressources humaines et financières adéquates.

Femmes élues

Ⓐ 8

Mettre sur pied un programme obligatoire de soutien et de formation aux personnes élues. Ce programme devrait couvrir de façon extensive des sujets tels que les fonctions et rôles des personnes élues et de l'Administration, le fonctionnement interne des institutions, les procédures et instances municipales, les ressources et références disponibles, etc. Ce programme doit être complété par un service d'accompagnement et de soutien qui tienne compte des besoins spécifiques des femmes.

Ⓐ 9

Nommer obligatoirement d'ici cinq ans un nombre égal de femmes et d'hommes dans toutes les nominations de personnes élues faites par le comité exécutif, le conseil municipal et les conseils d'arrondissement à diverses instances politiques (commissions, conseil d'agglomération, Communauté métropolitaine de Montréal, etc.).

Ⓐ 10

Rendre le comité exécutif du conseil municipal paritaire.

Ⓐ 11

À partir de groupes de discussion, analyser les besoins des personnes élues ayant de jeunes enfants, les difficultés rencontrées et les mesures de conciliation famille-travail à mettre de l'avant pour les soutenir dans leur travail.

Participation des femmes aux diverses instances

Ⓐ 12

Atteindre obligatoirement la parité d'ici cinq ans dans les nominations faites par la Ville aux conseils d'administration de tous les organismes où elle détient un ou plusieurs sièges. Ces nominations devraient tenir compte de la diversité des femmes (âge, origine, etc.).

Sensibiliser les organismes et leur conseil d'administration à la nécessité d'atteindre la parité entre les femmes et les hommes au sein des conseils.

Ⓐ 13

Atteindre obligatoirement la parité d'ici cinq ans dans les postes de haute direction de l'administration municipale montréalaise : direction générale, adjointe ou principale et direction d'arrondissement.

Participation citoyenne à la gouvernance

A 14

Nommer un comité consultatif d'urbanisme (CCU) composé d'au moins 50 % de femmes dans les arrondissements.

A 15

Soutenir financièrement les organismes à but non lucratif (OBNL) qui offrent des programmes de formation citoyenne s'adressant aux femmes et visant à développer les connaissances et la participation des femmes aux affaires de la cité au niveau des services centraux et des arrondissements.

A 16

Revoir les modalités régissant les lieux de participation citoyenne, comme les séances de consultation publique des commissions permanentes ou les rencontres des conseils d'arrondissement, afin de favoriser la participation de la population. Différents moyens peuvent être mis en œuvre pour s'assurer d'une participation accrue des citoyennes et citoyens, notamment en allongeant le délai entre la publication des avis publics et la tenue des consultations, en modifiant les heures d'audience, en variant les lieux d'audience, en changeant l'organisation physique des lieux, en offrant un service de halte-garderie, en créant une unité mobile de consultation pour rejoindre les personnes ayant des problèmes de mobilité, etc.



B La Ville employeur

B 1

Développer des partenariats novateurs avec des institutions d'enseignement pour inciter les jeunes filles à se diriger dans les domaines où des pénuries d'employé-e-s sont prévues et qui offriront plusieurs possibilités d'emploi d'ici quelques années.

B 2

Renforcer le programme de soutien pour les employées occupant des emplois non traditionnels.

B 3

Fixer des objectifs d'embauche pour les groupes ciblés par le PAÉE qui vont au-delà des pourcentages identifiés par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse.

B 4

Après analyse du système d'emploi, adopter des mesures concrètes pour s'assurer que le processus de dotation n'entraîne pas de discrimination systémique envers les groupes ciblés par le PAÉE.

Par exemple, des comités de sélection paritaires femmes-hommes sont un moyen simple d'avoir le point de vue des femmes.

ⓑ 5

Permettre à l'ensemble des employé-e-s de la Ville de Montréal de postuler sur une offre d'emploi correspondant à leurs compétences même si le poste offert n'est pas dans leur arrondissement ou leur service actuel.

ⓑ 6

Rendre permanents davantage de postes actuellement temporaires, tant dans les services centraux que dans les arrondissements, afin d'assurer une plus grande stabilité d'emploi pour les femmes, qui sont les principales détentrices de postes temporaires.

Favoriser la création de postes à temps plein.

ⓑ 7

Sensibiliser les employé-e-s au fait que la Ville de Montréal a une tolérance zéro envers le harcèlement, qu'il soit psychologique ou sexuel. Faire davantage la promotion d'outils existants comme la politique du respect de la personne.

ⓑ 8

S'assurer que les lieux d'emploi soient sécuritaires pour toutes et tous. Appliquer les recommandations de la CSST pour corriger les situations problématiques.

ⓑ 9

Mettre en place des mesures permettant aux parents de mieux concilier les exigences familiales et le travail. Par exemple : accès à des horaires flexibles, création d'une banque de congés non utilisés pour prendre soin des proches, partage du temps de travail, accès au temps partiel lorsque souhaité, programme de préretraite, etc.

ⓑ 10

Élaborer un modèle de contrat de services professionnels assurant un plancher salarial suffisant aux personnes contractuelles. Fixer des objectifs d'embauche de femmes pour atteindre une parité dans l'octroi des contrats.



C Les services aux citoyennes

Accessibilité des services

ⓒ 1

Développer dans les arrondissements des stratégies de consultation de la population diversifiées, originales et accessibles pour évaluer les besoins et l'offre de services. Un recensement des bonnes pratiques pourrait être fait et diffusé dans tous les arrondissements.

© 2

S'assurer que l'information diffusée par les arrondissements et les services centraux auprès de la population soit réellement accessible à toutes et tous en utilisant des moyens diversifiés, conviviaux et d'accès facile : médias locaux; Internet; affichage dans les groupes communautaires, les CSSS, les écoles; dépliants; etc.

© 3

Étendre les heures d'ouverture des bureaux Accès Montréal au moins deux soirs par semaine.

© 4

Offrir une tarification pour les familles afin de rendre plus accessibles les différents services offerts par la Ville de Montréal et ses partenaires : camps de jour, sports et loisirs, muséums, etc.

Logement

© 5

Indiquer, dans la politique, les objectifs quantitatifs visés par la Ville de Montréal selon le type de logements à développer pour les cinq prochaines années afin de pouvoir mesurer l'atteinte des résultats.

© 6

Augmenter le financement octroyé pour le développement communautaire dans les HLM afin de permettre la consolidation des projets existants et la création de nouveaux projets répondant à des besoins spécifiques.

© 7

Soutenir de nouveau, à la Ville de Montréal et en concertation avec les groupes concernés, des projets favorisant l'information des personnes nouvellement immigrantes sur leurs droits en matière de logement.

© 8

Mettre sur pied une campagne de sensibilisation contre la discrimination adressée spécifiquement aux propriétaires. Cette campagne pourrait comporter un dépliant envoyé aux propriétaires de logements avec le compte de taxes municipales, comportant des exemples de discrimination comme celle faite aux femmes monoparentales et aux femmes des groupes *racisés*.

Loisirs

© 9

D'ici 2010, faire une étude sur les besoins des jeunes filles et des femmes en matière de sports et loisirs dans chaque arrondissement et service concernés (ex. : service responsable des grands parcs) en utilisant l'analyse différenciée selon les sexes. Mettre en place des actions spécifiques pour répondre aux besoins identifiés. Trouver des moyens novateurs pour encourager la participation des filles.

Lutte au racisme

© 10

Utiliser l'analyse différenciée selon les sexes lors de l'élaboration du plan d'action de lutte contre le racisme et la discrimination et dans l'établissement de mesures afin de tenir compte des réalités vécues par les femmes issues de l'immigration et des communautés ethnoculturelles.

Sécurité urbaine

© 11

Appliquer de façon systématique les normes d'aménagement sécuritaire aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de tous les projets d'aménagement du domaine public, en conformité avec le *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*. Inclure les principes dans les appels d'offre.

© 12

Intégrer de façon systématique les principes du *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire* dans les projets de revitalisation urbaine intégrée.

© 13

Promouvoir et rendre accessible auprès des arrondissements l'expertise développée par les employé-e-s des services centraux sur le plan de l'éclairage et de ses effets sur la sécurité urbaine (ex. : Plan lumière dans le Vieux-Montréal).

© 14

Que la Ville de Montréal soutienne financièrement les projets de réaménagement de l'éclairage urbain dans les arrondissements qui appliqueront les principes d'aménagement sécuritaire (ex. : Plan lumière).

Transport

© 15

Organiser une nouvelle campagne de promotion du programme *Entre deux arrêts* auprès des gens à l'emploi de la STM et de la population.

Élargir le programme *Entre deux arrêts* aux personnes âgées, et ce, à toute heure.

© 16

Organiser des marches exploratoires aux abords et à l'intérieur des stations de métro et de train de banlieue ainsi qu'aux abords des points d'embarquement majeurs du réseau de transport en commun avec des usagères et des employées de la STM en vue d'identifier les mesures à mettre en œuvre pour augmenter le sentiment de sécurité des gens dans ces lieux. Et assurer, par la suite, le suivi des correctifs à apporter.

© 17

Lors du remplacement des équipements à la STM, veiller à ce que les nouveaux équipements offrent une douceur de roulement et de freinage, de façon à améliorer la sécurité des usagères et des usagers, particulièrement les personnes âgées ou avec enfant en poussette.

Veiller à ce que les nouveaux équipements facilitent l'accès aux personnes avec enfant en poussette.

Augmenter le nombre de places réservées aux personnes à mobilité réduite dans les wagons de métro et les autobus.

© 18

Considérant qu'une grande proportion de femmes vit sous le seuil de faible revenu et qu'elles sont les principales utilisatrices des transports en commun :

- ne pas augmenter les tarifs pour les usagères et usagers du transport en commun (même si ce n'est que le reflet du coût de la vie);
- imaginer des alternatives créatives qui n'entraîneront pas un transfert du coût du développement du transport en commun sur la tarification aux usagères et usagers.

Violence

© 19

Développer des liens de partenariat et appuyer financièrement les groupes communautaires qui travaillent à prévenir la prostitution juvénile et la traite des femmes et des enfants.

© 20

Développer et offrir une formation aux policiers et policières et employé-e-s de la STM afin de prévenir le recrutement aux fins de prostitution des jeunes filles et jeunes garçons dans les stations de métro.



D Les femmes, moteur de développement économique

D 1

Atteindre la parité entre les femmes et les hommes d'ici cinq ans dans les nominations pour représenter la Ville aux conseils d'administration des divers organismes et institutions à caractère économique au sein desquels la Ville est appelée à pourvoir des postes.

D 2

Assurer et faire la promotion de la parité entre les femmes et les hommes dans les nominations aux conseils d'administration des organismes de développement économique soutenus par la Ville, notamment au sein des conseils d'administration des centres locaux de développement (CLD) et des corporations de développement économique communautaire (CDEC) ainsi que du Conseil d'orientation économique de Montréal.

Appendice B (suite)

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

D 3

Afin de mieux cibler les actions à poser pour soutenir les femmes entrepreneures, la Ville de Montréal devrait s'associer avec des chercheuses pour mieux documenter la réalité vécue par les entrepreneures montréalaises. Un aspect majeur de cette recherche serait axé sur l'identification des obstacles que ces femmes rencontrent dans les différentes étapes de croissance de leur entreprise, notamment l'accès à l'aide financière.

D 4

De concert avec ses organismes partenaires, la Ville de Montréal doit voir à la mise en œuvre d'une stratégie spécifique pour mettre en valeur et soutenir l'entrepreneuriat au féminin (promotion, démarrage, financement, soutien, accompagnement, *réseautage*, etc.) qui prendra en compte la diversité des réalités vécues par les femmes (économie marchande, économie sociale, nouvelle économie).

D 5

S'assurer que la Ville de Montréal fasse des représentations pour que la région de Montréal ait accès au fonds du gouvernement du Québec dédié à l'entrepreneuriat au féminin par la création d'un organisme régional de soutien à l'entrepreneuriat féminin (ORSEF).

D 6

Soutenir financièrement les organismes à but non lucratif qui offrent un soutien aux femmes entrepreneures dans les différentes phases de développement de leur entreprise.

D 7

S'assurer qu'une part significative de l'enveloppe budgétaire *contrats de ville* soit octroyée à des projets présentés par des OBNL qui travaillent à l'amélioration des conditions de vie des femmes, tant à la ville-centre que dans les arrondissements.

D 8

S'assurer que les CLD réalisent un portrait par genre des entrepreneur-e-s en lien avec leurs réseaux afin d'implanter progressivement l'analyse différenciée selon les sexes.

D 9

S'assurer que la Ville de Montréal maintienne les budgets alloués aux CLD pour le développement local et qu'elle signifie clairement la part qu'elle désire voir attribuée à des projets d'économie sociale et au soutien des entrepreneures.

D 10

Faire connaître la contribution sociale et économique d'entreprises sociales dirigées par des femmes.



E Les femmes présentes sur la scène internationale

E 1

Nommer des délégations paritaires pour représenter la Ville au plan international, tant pour les personnes élues que pour les fonctionnaires. Par ailleurs, nommer des personnes de la société civile au sein de ces délégations.

E 2

Poursuivre une politique active de *réseautage* avec des organisations non gouvernementales (ONG) montréalaises visant des gestes concrets comme le *Congé solidaire*, qui permet aux employé-e-s de la Ville d'effectuer des stages en coopération internationale. **À chaque année, s'assurer qu'au moins un des projets du *Congé solidaire* soit un projet dirigé par des femmes et qui touche la condition féminine ou l'égalité entre les femmes et les hommes.**



F Mesures générales d'encadrement

F 1

Lier les services centraux et les arrondissements à la politique d'égalité entre les femmes et les hommes en obtenant leur adhésion et engagement à réaliser un plan d'action triennal et récurrent.

F 2

Conférer à une unité administrative **suffisamment dotée** en ressources humaines et financières, la responsabilité de soutenir l'ensemble des unités d'affaires de la Ville en vue d'atteindre l'égalité.

F 3

Un an après l'adoption de la politique d'égalité par le conseil municipal, la Ville devra adopter un plan d'action triennal incluant les mesures prévues par les services centraux et les sociétés paramunicipales pour l'implantation de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce travail devra être réalisé en étroite collaboration avec le personnel de l'unité administrative responsable de la mise en œuvre de la politique.

F 4

Organiser un forum tous les trois ans sur l'égalité entre les femmes et les hommes et la condition féminine qui regrouperait des personnes élues, des représentants et représentantes de tous les arrondissements et de la société civile. L'objectif de ces forums est de faire un bilan de la politique d'égalité, d'échanger sur les divers apprentissages et pratiques, de créer un dialogue entre les différents intervenants et intervenantes, d'identifier les nouveaux enjeux, défis et pistes d'action, etc.

F 5

Faire un recensement des pratiques mises en œuvre dans l'ensemble des arrondissements visant à favoriser la participation citoyenne, particulièrement celle des femmes. Cette étude devrait être mise à jour en vue de la préparation du forum ayant lieu à tous les trois ans et diffusée à l'ensemble des personnes élues, des administrateurs et administratrices des arrondissements et à la population montréalaise.

F 6

Le **Conseil des Montréalaises** est appelé à faire un suivi de l'application de la politique et à publier un **avis triennal** sur l'avancement des travaux. Cet avis du Conseil sur le bilan sera déposé au conseil municipal et un mécanisme de suivi de l'avis sera élaboré.

Bibliographie

COLLECTIF FÉMINISME ET DÉMOCRATIE

La réforme, maintenant, mais pas n'importe comment!,
mémoire sur l'avant-projet de loi sur la Loi électorale, Montréal, 2006, 81 p.

CONSEIL DE L'EUROPE

*Droits de la personne humaine et défis économiques en Europe –
L'égalité entre les femmes et les hommes : actes de la 6^e Conférence ministérielle européenne
sur l'égalité entre les femmes et les hommes tenue à Stockholm en juin 2006*, Strasbourg, 2007, 340 p.

CONSEIL DES COMMUNES ET RÉGIONS D'EUROPE

La ville pour l'égalité, Bruxelles, 2005, 63 p.

CONSEIL DES MONTRÉALAISES

Vaincre les obstacles à la mobilité des femmes, mémoire sur le plan de transport de Montréal, Montréal, 2007, 35 p.

CONSEIL DES MONTRÉALAISES

Les femmes et le logement à Montréal : portrait de la situation, Montréal, 2006, 55 p.

CONSEIL DES MONTRÉALAISES

Les femmes et le logement à Montréal, avis du Conseil des Montréalaises, Montréal, 2006, 41 p.

CONSEIL DES MONTRÉALAISES

Résultats des élections municipales montréalaises 2005, Montréal, 2005, 3 p.

DAHLERUP, Drude

« Quotas are Changing the History of Women », in International IDEA, *The Implementation of Quotas : African Experiences*. Quota Report Series No 3, Stockholm, International IDEA, 2004, p. 16-20.

DUMONT, Micheline

Féminisme et pouvoir municipal, allocution présentée à l'École d'automne Femmes
et démocratie municipale, édition estrienne, 2006, 11 p.

GRECKOL, Sonja

L'intégration d'une perspective du genre au sein des gouvernements locaux,
Les femmes et les milieux urbains, Toronto, 2005, 11 p.

NORRIS, Pippa

Electoral Engineering, Cambridge University Press, Cambridge, 2004.

QUÉBEC. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS

Profil des élus aux élections municipales 2005. Analyses préliminaires à l'échelle du Québec, Québec, 2005, 5 p.

ROY, Louise

Montréal, une ville à la mesure des femmes, rapport sur les résultats des travaux du colloque, Montréal, 2005, 30 p.

ST-CYR, Louise

L'entrepreneuriat féminin à Montréal, chaire de développement et de relève de la PME, HEC Montréal, avril 2007, fiches 5, 10 et 11.

UNION INTERNATIONALE DES VILLES ET POUVOIRS LOCAUX

Déclaration mondiale de IULA sur les femmes dans le gouvernement local, Harare, 1998, 4 p.

VILLE DE MONTRÉAL

Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal, politique et mesures de mise en oeuvre. Montréal, mars 2007, 22 p.

VILLE DE MONTRÉAL

Budget de la Ville de Montréal 2007, Montréal, 2006, 316 p.

VILLE DE MONTRÉAL

Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire, Montréal, 2002, 164 p.

